



LA COMMANDE PUBLIQUE

Chaque année, la Ville d'Avignon conclut en moyenne 200 marchés publics (correspondant à une centaine de procédures environ) avec un budget de plus de 20 millions d'euros pour l'ensemble de ses dépenses en matière de Fournitures et de Services et 30 millions d'euros pour ses dépenses en matière de Travaux. Ces marchés font l'objet d'une publicité préalable et d'une procédure de mise en concurrence, conformément aux exigences des textes relatifs à la Commande Publique.

Le cadre réglementaire qui s'impose à la Ville d'Avignon

En qualité de pouvoir adjudicateur, la Ville d'Avignon est soumise aux textes relatifs à la Commande Publique (Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016) lesquels imposent, quel que soit le montant des marchés à passer, une démarche d'Achat garantissant le respect des principes fondamentaux que sont :

- La liberté d'accès à la Commande Publique, l'égalité de traitements des candidats, la transparence des procédures.

Ces principes permettent d'assurer l'efficacité de la Commande Publique et le bon usage des deniers publics.

Le respect de ces principes se traduit, lors de la phase de préparation puis de passation des marchés publics et accords-cadres par l'existence d'exigences particulières, communément appelées « obligations spécifiques ».

Les textes relatifs à la Commande Publique prévoient trois grandes obligations qui s'imposent aux acheteurs publics. Il s'agit de :

- L'obligation de définir précisément son besoin avant tout appel public à la concurrence,
- L'obligation de faire une publicité préalable et une mise en concurrence à partir du seuil de 25 000 € HT,
- L'obligation de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse.

La démarche d'Achat implique la prise en compte, lors de la phase de définition des besoins, des préoccupations de développement durable, c'est la raison pour laquelle la Ville insère, dans la majorité de ses procédures d'achats des clauses sociales, économiques ou environnementales.



L'organisation retenue par la Ville d'Avignon pour la passation de ses procédures de marchés publics est la suivante :

En Fournitures et Services :

- En-dessous de 15 000 € HT : mise en concurrence simplifiée sous la forme de devis,
- Entre 15 000 € HT et 24 999 € HT : publicité sur le site internet de la Ville et remise de devis,
- De 25 000 € HT à 208 999 € HT : procédure adaptée avec publicité et mise en concurrence,
- A partir de 209 000 € HT : procédure formalisée (Appel d'offres ouvert/restreint, procédure concurrentielle avec négociation, dialogue compétitif).

En travaux :

- En-dessous de 15 000 € HT : mise en concurrence simplifiée sous la forme de devis,
- Entre 15 000 € HT et 24 999 € HT : publicité sur le site internet de la Ville et remise de devis,
- De 25 000 € HT à 5 224 999 € HT : procédure adaptée avec publicité et mise en concurrence,
- A partir de 5 225 000 € HT : procédure formalisée (Appel d'offres ouvert/restreint, procédure concurrentielle avec négociation, dialogue compétitif).

A partir du seuil de 25 000 € HT les marchés publics de la Ville d'Avignon font l'objet d'une publicité qui précise la nature et les caractéristiques essentielles du besoin à satisfaire ainsi que les modalités de réponse et d'obtention des renseignements complémentaires. Les publicités des marchés publics de la Ville d'Avignon paraissent sur les supports suivants :

- Sur le site de la Ville d'Avignon dans la rubrique « Marchés Publics » de façon systématique,
- Sur les journaux suivants sur support papier et site internet (JOUE, BOAMP, TPBM, MONITEUR DES TRAVAUX PUBLICS, site internet Marchés Online) de façon alternative en fonction de la nature du marché et de son estimation financière.

Les dossiers à remettre par les soumissionnaires se composent en règle générale d'une partie relative à la candidature (permettant de juger leurs capacités professionnelle, technique et financière) et d'une partie relative à l'offre (permettant de juger la qualité de la réponse au regard des critères annoncés). L'ensemble de ces éléments sont remis dans une seule et même enveloppe et déposés avant la date et heure limites indiquées dans l'avis d'appel public à la concurrence.

Pour plus d'information : contact : commande.publique@mairie-avignon.com